

## LES OPTIONS TRANSVERSALES

L'esprit des options est de permettre aux étudiants de licence une ouverture vers d'autres champs disciplinaires que ceux de leur licence. Les inscriptions aux options transversales pour les semestres pairs 2018-2019 seront ouvertes sur E-Campus du 7 au 25 janvier 2019.



L1 · L2 · L3

du 7 au

# INSCRIPTIONS SUR E-CAMPUS

Ces options “transversales” interviennent dans la formation de l’étudiant dès le deuxième semestre de la première année de licence (L1). Elles correspondent à des enseignements très divers pour l’étudiant donc à un large choix.

Au cours de votre licence, vous devrez suivre obligatoirement au minimum une de ces options réparties sur un des six semestres qui donnent lieu chacune à trois crédits européens (=3 ECTS).

## LISTE DES OPTIONS TRANSVERSALES

- > Consulter la liste complète des options transversales
- > Consulter la liste des options transversales par UFR et service
- > Consulter la liste des options transversales par thème

## FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

### A quoi peut-servir mon option transversale ?

L'esprit de ces options est de vous permettre une ouverture vers d'autres champs disciplinaires que celui dans lequel vous êtes engagé.

Elles ont différents objectifs, en particulier :

- faire l'apprentissage de compétences transversales pour lesquelles vous avez un intérêt personnel,
- préparer votre parcours de formation en choisissant des disciplines complémentaires.

Et vous, que désirez-vous en faire ?

- compléter votre formation,
- vous ouvrir sur le monde contemporain (par exemple : de l'origine de l'Univers à l'origine de la Vie),
- élargir votre culture générale (par exemple : interculturalité et multiculturalisme),
- réaliser un engagement en qualité d'étudiant,
- contribuer à l'équilibre de votre personnalité (pratique sportive ou culturelle...).

**Suis-je sûr de pouvoir m'inscrire dans l'option que j'ai choisie ?**

- | Attention, les horaires des options ne sont pas toujours compatibles avec mon emploi du temps (à vérifier avant l'inscription)
- | passée la première semaine de cours d'une option donnée, mon inscription peut être refusée,
- | un seuil minimum de 15 étudiants inscrits est fixé pour l'ouverture d'une option,
- | un seuil de capacité maximum est fixé pour chaque option, passé ce seuil vous devrez en choisir une autre,
- | la nature même de certaines options rend incompatible l'organisation du régime dérogatoire,
- | l'inscription annuelle et non semestrielle est obligatoire pour certaines options (engagement associatif et sport universitaire) avec une validation en second semestre,
- | l'inscription à certaines options proposées par les composantes organisatrices est interdite aux étudiants de cette même composante

### **A quel semestre devez-vous suivre votre option ?**

Consultez le guide des options "Transversales" des licences pour en savoir plus et affiner votre choix.

### **Quelles sont les règles de contrôle de l'assiduité ?**

Au-delà de 20% du volume horaire des séances de TD d'un enseignement, l'étudiant se verra attribuer la note 0 au contrôle continu pour la matière concernée.

## CONTACTS

options@u-pec.fr

## A TÉLÉCHARGER

- > Guide des options "transversales" des licences
- > Localisation des installations sportives
- > Options transversales : emploi du temps - Semestres pairs (S2-S4-S6)
- > Principes et organisation des options transversales